

SOMMAIRE

HOMMES & MÉTIERS

2 Family office

Michel Tirouflet Conseil organise le patrimoine des cadres

3 Association

Un nouveau président pour les conseils et experts financiers

3 Immobilier/Commercial

Aider à la vente grâce à un logiciel en 3D

CADRE LÉGAL

4 Assurance

Les juristes de l'AIDA se penchent sur la crise financière

7 Contentieux fiscal

La réponse de l'administration devient obligatoire

7 Epargne en entreprise

Le forfait social commenté

9 Affaire Madoff

Un intermédiaire engage la responsabilité de ses partenaires commerciaux

CAS PRATIQUE

10 Usufruit temporaire

Cession d'un immeuble professionnel à une SAS

DOSSIER

12-14 Grand Prix du Patrimoine 2009

Des lauréats portés par la qualité du conseil

FINANCES

15 Art ancien

Les maîtres d'antan résistent malgré le pessimisme ambiant

16 Impôt de solidarité sur la fortune

Les mobiliers art déco, art nouveau et le design définitivement exonérés

16 Les portefeuilles

17 Les nouvelles offres

18 Actions

IT AM développe sa gamme sur les « cleantech » et les convertibles

19-22 Cote et cotations

VEILLE

23 Carnet

24 Agenda professionnel

GRAND PRIX DU PATRIMOINE 2009

Des parcours variés au service de l'exigence

► C'est la cinquième fois que L'Agefi Actifs, en partenariat avec l'association française des Conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC), organise ce prix dont la vocation est de mettre à l'honneur les conseillers en activité ayant voulu faire valider leurs connaissances patrimoniales

Il y avait 230, cette année, à partir sur la ligne de l'examen de certification, dont les copies servent de mètre étalon pour établir le palmarès du Grand Prix du Patrimoine Experts Certifiés. Issus de tous les milieux du conseil patrimonial, ces candidats souhaitent mesurer leurs acquis et se mettre à portée des standards et de la déontologie des « Certified financial planners ». Organisée par la CGPC, cette épreuve est donc à la fois un couronnement, marqué pour les meilleurs par la remise d'un diplôme par L'Agefi Actifs (voir la photo), et un passage vers des valeurs désormais partagées par 21 pays dans le monde.

Seize professionnels d'horizons très variés sont sortis du lot. C'est dans le cadre de la Maison du barreau, à Paris, que l'événement a été fêté le 27 janvier. ◀

Pages 12 à 14



LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE

L'assurance vie concernée par l'une des ordonnances

Cinq ordonnances relatives à l'application de la loi du 4 août 2008 de Modernisation de l'économie ont été présentées en Conseil des ministres, le 28 janvier, avant leur prochaine publication. Dans le cadre de la commercialisation des produits d'assurance vie, concernée par l'un des textes réglementaires, le devoir de conseil applicable aux assureurs et aux intermédiaires d'assurance est étendu. Il s'agit de garantir désormais « un contenu exact, clair et non trompeur des informations, y compris à caractère publicitaire, relatives à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation ». Il est également prévu de favoriser la

diffusion du plan d'épargne retraite populaire (Perp) en apportant des modifications techniques aux moyens de création et de souscription de ce plan.

Par ailleurs, l'ordonnance anti-blanchiment élargit le champ des informations à déclarer à Tracfin tout en renforçant les modalités de contrôle. Enfin, trois autres documents concernent, entre autres, les modalités de déclaration de franchise de seuil, l'adaptation des pouvoirs de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles aux spécificités de l'activité de réassurance et le cadre juridique des sociétés d'investissement à capital fixe (Sicaf). ◀

CRISE FINANCIÈRE

Le temps des réclamations est venu

S'estimant victime de l'affaire Madoff, le groupement d'indépendants du patrimoine Anthéa a décidé d'introduire, dans les prochains jours, une action en justice à l'encontre de « cinq ou six assureurs, banquiers ou gérants », précise la direction. La société, qui revendique un préjudice de 18 millions d'euros, serait affectée par la Sicav luxembourgeoise Luxalpha et par le FCP Elite, dédié principalement à ses clients, qui comporterait des actifs donnés en conservation à Madoff.

D'une manière générale, les procédures introduites notamment sur le manquement aux obligations de contrôle et de vigilance et destinées à récupérer les actifs des clients lésés devraient se développer dans les prochains mois. ◀

Pages 4 et 9



APPEL À CANDIDATURE

Retrouvez les modalités
de participation
à notre Grand Prix

en page 7